

NOTE D'INFORMATION

Conformément aux dispositions de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, tous les salariés devront bénéficier, au 1^{er} janvier 2016, d'une couverture complémentaire santé mise en place par leur employeur.

Pour cette nouvelle obligation ,DIFFUSION SANTE propose aux employeurs une offre attractive au regard du « **panier minimum de soins** » défini dans le décret du 8 septembre 2014.

Notre offre vous permet de vous mettre en conformité avec les derniers textes en vigueur : panier de soins minimum (ANI) et contrat responsable.

Elle comprend :

- **1 régime de base**, correspondant au panier de soins minimum.
- **3 options améliorant le régime de base**
- la possibilité pour l'entreprise et le salarié d'améliorer **les garanties ou de les étendre** à la famille.

Offrant le choix à l'entreprise :

• Une solution 2 en 1, combinant obligatoire et facultatif :

- a/ soit sous la forme d'un contrat unique à adhésion obligatoire et collectif, identique pour l'ensemble des salariés
- b/ soit sous la forme d'une formule collective obligatoire PANIER DE SOINS(ANI) + TROIS formules en renfort à adhésion facultative pour le salarié.

| |
|---|
| Exemple(*) : Formule (a) contrat unique obligatoire tarif salarié: 1.76%pmss soit 55.79€ (50% à la charge de l'entreprise) |
| Formule (b) contrat Panier de Soins tarif salarié: 0.93%pmss soit 29.48€ (50% à la charge de l'entreprise) + contrat facultatif salarié tarif salarié: 0.96%pmss soit 30.43€ (non prise en charge par l'entreprise) |

(*) Tarifs pmss 2015

- **3 formules de cotisations** : uniforme quelle que soit la situation : famille / isolé-famille / adulte-enfant

Chaque entreprise peut librement opter pour la formule de cotisation qu'elle souhaite.

Cela lui permet de choisir de participer à la couverture de ses seuls salariés et/ou des ayants droits de celui-ci.

Des services complets : Pour une couverture efficace

- **Aucune sélection médicale.**
- **Des remboursements sous 48 h.**
- **Le tiers payant étendu** : pharmacie, laboratoire, radiologie et kinésithérapie, optique, pour éviter toute avance d'argent.
- **Une prise en charge immédiate en cas d'hospitalisation.**
- **Des informations et des devis gratuits sur simple appel téléphonique.**
- **Notre service relation clients joignable du lundi au vendredi.**
- **Les avantages du réseau d'opticiens**
 - lunettes à prix négociés, services exclusifs...
 - nos opticiens partenaires permettent de maîtriser au mieux son budget
- **Vos prestations d'assistance .**

Pour un devis personnalisé : notre équipe est à votre disposition .

au 03 85 67 76 66 ou 03 85 67 76 60

contact@diffusionsante.com ou jacques.terrade@diffusionsante.com